

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 08 Février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle Polyvalente de LACHAPELLE SOUS AUBENAS, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, G. DOZ, A. CHIRAUSSSEL, A. LOYET (+procuration de C. FAURE), M. BOUSCHON (+procuration de J. DURIEU), S. CIVIER (+procuration de P. GAILLARD), B. PERRUSSET P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+procuration de J. SOUBEYRAND), G. SAUCLES (+procuration de G. JALADE), JP. TIRAT, J. DAURY, P. BERRET (procuration de D. BERAL), B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO (procuration de F. BRECHON), P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE (+procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC (procuration E. FARGIER), MN. DURAND (+procuration de JP. CONSTANT), F. NOGIER (+procuration de M. ALLAMEL), P. ROUX, M. DUBOIS, C. DUCHAMP (procuration de JY. PONTHER), C. SUCHET, C. PASTRE (+procuration de F. DUMAS), MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 13

Votants 51

Absents : 4

Date de convocation : 01/02/2018

Absents : Messieurs : A. BASTIDE, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, P. MANENT.

En présence des suppléants non votants :
Monsieur C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : EPARECA - convention de partenariat et de cofinancement pour la création d'un pôle d'artisanat d'art dans le bâtiment de l'Hôtel Goudard-Ruelle à Aubenas

Le Président rappelle que la Ville d'Aubenas s'implique fortement pour soutenir d'une part le commerce et l'artisanat de proximité et d'autre part pour accompagner les quartiers en difficultés sociales et économiques dans le cadre de la politique de la ville et pour lesquels un contrat de ville « quartiers d'avenir d'Aubenas » a été élaboré en 2015. Pour mémoire, il s'agit des quartiers des Oliviers, du Dôme et de Pont d'Aubenas.

Le Président rappelle également la stratégie commerce-artisanat-services définie dans la candidature FISAC de la commune d'Aubenas, à savoir le développement sur un emplacement stratégique de son cœur de ville, d'une offre immobilière d'accueil d'artisans d'art, dont le besoin a été mis en évidence dans le cadre du plan de développement économique du secteur des métiers d'art en Ardèche méridionale.

La ville d'Aubenas et la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas ont ainsi confié en 2016 à l'Établissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA) la réalisation des études d'opportunités économique et technique pour analyser la pertinence de la création d'un pôle dédié aux artisans d'art en centre-ville d'Aubenas au cœur de l'ancienne bibliothèque municipale dans le bâtiment Hôtel Goudard-Ruelle.

L'étude économique a démontré l'opportunité de développer une offre immobilière adaptée aux besoins des artisans d'art sur la commune et au sein du bâtiment ciblé. En effet, peu de locaux sont actuellement adaptés à l'artisanat d'art alors que la demande de professionnels est régulière. Par ailleurs, il existe une réelle pertinence à mutualiser la commercialisation entre plusieurs professionnels des métiers d'art dans une boutique dédiée et ainsi améliorer la structuration et la visibilité de la filière.

L'étude technique et architecturale a également validé la faisabilité de la réhabilitation du bâtiment dédié aux métiers d'art avec la création de 12 à 20 ateliers, en fonction des besoins à affiner lors de la programmation technique, de 2 bureaux, d'espaces collectifs et d'une boutique partagée.

Tant pour la CCBA que pour la commune, il s'agit de soutenir la filière de l'artisanat d'art, de développer une offre artisanale complémentaire et de proposer une offre commerciale et touristique parallèle à l'offre culturelle en cours de développement sur la commune d'Aubenas.

Pour réaliser le pôle d'artisanat d'art, la maîtrise d'ouvrage est confiée à EPARECA, établissement spécialisé en requalification commerciale et artisanale dans les quartiers classés en politique de la ville.

Pour réaliser le projet, EPARECA se rendra propriétaire des différents lots fonciers ciblés, assurera la maîtrise d'ouvrage et la réhabilitation du bâtiment, sollicitera directement les subventions et financera une partie du projet.

La ville d'Aubenas s'engage à céder les lots du bâtiment dont elle est propriétaire, à l'exception du rez-de-chaussée commercial actuellement loué et du foyer de personnes âgées. La ville participera sous forme de subvention au financement du projet. La ville s'engage par ailleurs à louer sous forme de bail civil le bâtiment requalifié. Un an après réception par EPARECA de l'ouvrage et de la location par la ville du bâtiment, EPARECA s'engage à mettre en vente le bâtiment réhabilité. La ville s'engage alors à acquérir le bâtiment rénové.

Pendant toute la durée de location par la ville ou après le rachat du bâtiment, la ville s'engage à le louer à prix préférentiel sous forme de bail artisanal et commercial aux artisans d'art ou aux associations des métiers d'art qui en feraient la demande.

Le projet de réhabilitation du bâtiment pour la création d'un pôle des métiers d'art, comprenant les acquisitions foncières, les études, la maîtrise d'œuvre et les travaux s'élève à 3 316 563€ HT. La participation de la ville est fixée à 268 120€ et le rachat du bâtiment à 996 995 €.

EPARECA apportera une contribution financière à l'opération de 348 948 €.

Des subventions seront sollicitées par l'EPARECA auprès de l'Etat (DRAC et DETR), la Région et le Département ou tout autres organismes pour un montant de 1 670 620 €.

Il est également sollicité une participation financière de la CCBA à hauteur de 300 000 €.

Considérant que ce projet s'inscrit parfaitement dans le projet de transformation du centre-ville d'Aubenas avec la création de l'agora paysagère, la création du musée d'art contemporain et de rénovation du château, qu'il aura le mérite de mettre en valeur un patrimoine bâti historique et emblématique de la ville ainsi que le travail des artisans d'art,

Considérant également que ce projet permettra de fédérer les professionnels des métiers d'art de tout le bassin d'Aubenas et d'assurer un rayonnement économique et culturel pour Aubenas et la communauté de communes,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'apporter un financement de 300 000 € au projet de création d'un Pôle d'artisanat d'art dans le bâtiment de l'Hôtel Goudard-Ruelle à Aubenas ;
- Approuve le projet de convention de partenariat et de cofinancement à intervenir entre la Ville d'Aubenas, la CCBA et l'EPARECA pour la création d'un pôle d'artisanat d'art ;
- Autorise le Président à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

« L'ordonnateur soussigné certifie le caractère exécutoire par réception en Préfecture »

en date du 22 FEV. 2018

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 22 FEV. 2018
Le Président,
Louis BUFFET

